

TxCell

Société anonyme au capital de 2.278.186,40 euros
Siège social : Allée de la Nertière
Sophia Antipolis- Les Cardoulines – 06560 Valbonne
435 361 209 R.C.S. Grasse

(la « Société »)

Rapport complémentaire du conseil d'administration établi en application des dispositions des articles R. 225-115 et R. 225-116 du code de commerce

Mesdames, Messieurs,

Nous vous présentons le rapport établi en application des dispositions des articles R. 225-115 et R. 225-116 du code de commerce par le conseil d'administration dans le cadre de l'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription décidée par le conseil d'administration lors de sa séance du 9 mai 2014.

Nous vous rappelons que l'assemblée générale à caractère mixte des actionnaires de la Société du 7 mars 2014 (l'« Assemblée Générale ») a notamment :

- aux termes de sa vingt-quatrième résolution, délégué au conseil d'administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder à l'émission d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription par voie d'offre au public, en une ou plusieurs fois, dans la limite d'un montant nominal global d'augmentation de capital égal à 2.520.000 euros, et
- aux termes de la vingt-septième résolution, délégué au conseil d'administration les pouvoirs nécessaires afin d'augmenter le nombre d'actions émises dans le cadre de la délégation précitée dans la limite de 15%, au même prix que celui de l'émission initiale, dans les trente jours suivant la clôture de la souscription de cette dernière.

Le conseil d'administration, lors de sa séance du 11 avril 2014, faisant usage de la délégation qui lui a été consentie aux termes de la vingt-quatrième résolution de l'Assemblée Générale, a ainsi décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant nominal de 580.645,20 euros, par l'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription et sans délai de priorité, par voie d'offre au public, de 2.903.226 actions nouvelles ordinaires, au prix de 5,58 euros l'une, soit 0,20 euro de valeur nominale et 5,38 euros de prime d'émission.

Afin de permettre des opérations de stabilisation nonobstant l'absence de surallocation, certains actionnaires de référence (les « Actionnaires de Référence ») se sont engagés à racheter les actions susceptibles d'être achetées par l'agent stabilisateur dans le cadre de la stabilisation dans la limite d'un montant global d'environ 1,7 million d'euros. Les ordres de souscriptions des Actionnaires de Référence ont de ce fait été réduits à du concurrence.

Les opérations de stabilisation n'ayant pas couvert la totalité dudit montant, les Actionnaires de Référence ont confirmé leur souhait de souscrire des actions supplémentaires au prix de l'introduction en bourse à hauteur du solde disponible, soit environ 1,5 million d'euros.

Dans ce contexte, le conseil d'administration faisant usage des délégations qui lui ont été consenties aux termes des vingt-quatrième et vingt-septième résolutions de l'Assemblée Générale, a notamment :

- constaté la demande excédentaire de souscription des Actionnaires de Référence à hauteur de 268.833 actions,
- pris acte en tant que de besoin que les actions ainsi émises seront intégralement souscrites par les Actionnaires de Référence,
- décidé d'augmenter l'augmentation de capital décidée le 11 avril 2014 d'un montant nominal supplémentaire de 53.766,60 euros, par l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription et sans délai de priorité, de 268.833 actions nouvelles supplémentaires, au prix de 5,58 euros l'une, soit 0,20 euro de valeur nominale et 5,38 euros de prime d'émission représentant une souscription d'un montant total supplémentaire, prime d'émission incluse, de 1.500.088,14 euros, à libérer intégralement en numéraire par versements en espèces,
- précisé que les actions nouvelles supplémentaires seront soumises à toutes les dispositions statutaires et seront assimilées aux actions anciennes dès la réalisation définitive de l'augmentation de capital et qu'elles porteront jouissance courante au 1er janvier 2014,

* * *

*

Pour répondre aux exigences de la loi, vous trouverez ci-après l'incidence de l'émission des actions nouvelles sur la situation des titulaires de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital, en particulier en ce qui concerne, la quote-part des capitaux propres au vu des comptes annuels au 31 décembre 2013.

Nous vous rappelons qu'en application des dispositions des articles R. 225-115 et R. 225-116 du code de commerce, le commissaire aux comptes de la Société a établi un rapport complémentaire aux termes duquel il a vérifié la conformité des modalités de l'émission décidée par votre conseil d'administration le 9 mai 2014, et a donné son avis sur le choix des éléments de calcul du prix d'émission des actions et sur leur montant définitif ainsi que sur l'incidence de ladite émission sur la situation des titulaires de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital.

Le présent rapport ainsi que le rapport du commissaire aux comptes ont été mis à la disposition des actionnaires et seront portés à leur connaissance lors de la plus prochaine assemblée générale.

Le conseil d'administration

Annexe

Incidence sur la situation des titulaires de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital de l'émission des actions nouvelles

(sur la base des comptes au 31 décembre 2013 et en tenant compte de l'augmentation de capital réalisée dans le cadre de l'introduction en bourse de la Société)

Hypothèse 1 : il n'est pas tenu compte des valeurs mobilières donnant accès au capital émises par la Société

Incidence sur le nombre d'actions de la Société

| Nombre d'actions avant exercice des BSA | 1% des actions avant exercice des BSA | Nombre d'actions après exercice des actions nouvelles ⁽¹⁾ | % détenu après exercice des BSA |
|---|---------------------------------------|--|---------------------------------|
| 11.390.932 | 113.909 | 11.659.765 | 0,97% |

(1) soit 268.833 actions nouvelles

Incidence sur les capitaux propres (en euros)

| Capitaux propres avant exercice des BSA | Capitaux propres par action avant exercice des BSA | Capitaux propres après exercice des actions nouvelles ⁽²⁾ | Capitaux propres par action après exercice des BSA |
|---|--|--|--|
| 22.139.272 | 1,94 | 23.639.360 | 2,02 |

(2) soit 1.500.088 euros

Hypothèse 2 : Il est tenu compte de l'ensemble des valeurs mobilières donnant accès au capital, lesquelles permettent la souscription d'un nombre total de 1.294.862 actions, représentant une augmentation de capital d'un montant, prime d'émission incluse de 6.899.170 euros.

Incidence sur le nombre d'actions de la Société

| Nombre d'actions avant exercice des BSA | 1% des actions avant exercice des BSA | Nombre d'actions après exercice des actions nouvelles ⁽¹⁾ | % détenu après exercice des BSA |
|---|---------------------------------------|--|---------------------------------|
| 12.685.794 | 126.857 | 12.954.627 | 0,97% |

(1) soit 268.833 actions nouvelles

Incidence sur les capitaux propres (en euros)

| Capitaux propres avant exercice des BSA | Capitaux propres par action avant exercice des BSA | Capitaux propres après exercice des actions nouvelles ⁽²⁾ | Capitaux propres par action après exercice des BSA |
|---|--|--|--|
| 29.038.441 | 2,28 | 30.538.529 | 2,35 |

(2) soit 1.500.088 euros